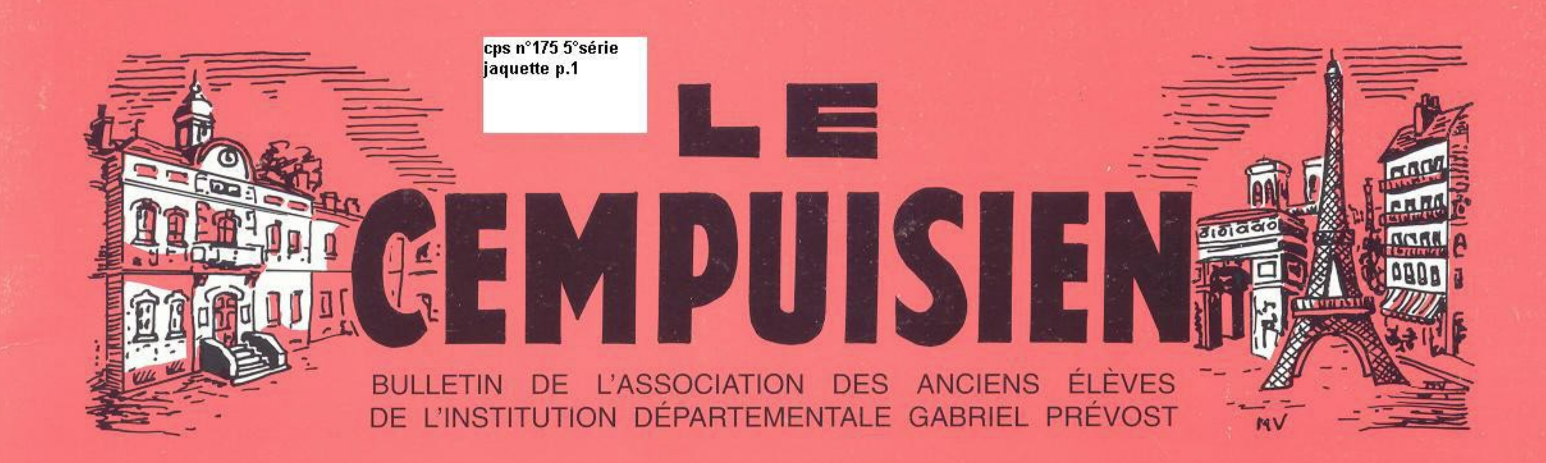


Président : M. VIGNERON, 35 allée Gabriel Rabot - 93300 Aubervilliers - Siège social : 60 rue René Binet 75018 Paris

C.C.P. 1844-02 T Paris

N° 175 Janvier / Mars 1997

Jardiniers à l'ouvrage

cps n°175 5°série
jaquette p.2



LE
CEMPUISIEN
BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÉVES
DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE GABRIEL PRÉVOST
MV

N° 175 Janvier / Mars 1997

SOMMAIRE

Le gérant
Daniel Reignier
6, rue de la petite fontaine
91430 - Vauhallan.
Tél. 01.69.41.35.35

RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 1996

Mes chers camarades,

A la fin des années 40, je devins membre du Comité.

Au sortir de nos réunions nous ne cessions d'évoquer et d'évoquer encore les périodes pendant lesquelles nous avions été élèves à l'O.P.

C'est ainsi que je me trouvai à parler, un certain jour, avec Henriette Tacnet.

A parler avec ? !!...

Plutôt dire qu'elle m'écoutait tant j'avais à raconter : les levers au son de la cloche; la toilette; les classes; les récrés; le bois; la fanfare; les gars; les quilles; les dortoirs; le réfec'; les cirages; la cour d'honneur; les jeux dans le grand parc; le certif'; la méca et la menui; le jardin; les bouifs; les flacs; la sténo et la dactylo; la couture; les grandes promenades; les gars de sauce; les surveillants; les instit's, les parents; les anciens, etc...

Je m'enivrai tant de ces souvenirs qu'ils finirent par me submerger. A tel point que je posai à brûle pourpoint cette question à Henriette :

- l'O. P., tu connais ?

Nous partîmes ensemble d'un énorme fou rire tant ma distraction nous apparut sans pareille.

Pourquoi ce souvenir en préambule à ce Rapport moral ?

Pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il montre combien sont forts les sentiments qui nous enracinent à notre passé de gars et quilles de l'O.P.

Ensuite, parce qu'au moment où vont sonner les 110 ans de l'Association, créée à l'initiative de Paul Robin, le 6 mars 1887, Henriette Tacnet personnifie l'esprit de solidarité et d'altruisme qui a animé au fil des décennies les Anciennes et les Anciens qui ont été membres du Comité et tout simplement membres de l'Association.

Pour ce qui est de notre Assemblée de ce jour, retenons qu'en réponse aux voeux que je lui ai adressés en notre nom en lui téléphonant, Henriette m'a chargé de vous dire qu'elle embrassait tous les Anciens, leurs familles et leurs amis à l'occasion de la nouvelle année.

Ces jours derniers, j'ai également pris des nouvelles de Roger Pouliquen ainsi que de Marcel et Odette Paris, les assurant de nos voeux et souhaits affectueux.

Resituons maintenant les quelques dates qui ont marqué cette année notre calendrier cempuisien.

D'abord l'Assemblée générale que nous avons tenue dans la cantine de l'Ecole où nous avons notre siège sociale, le dimanche 21 janvier 1996.

Bien que peu nombreux, nous menâmes pourtant "grande vie" autour de la Galette des Rois, Jean-Jacques Barbier offrant notamment la primeur chantée d'une mélodie écrite par lui sur un poème de Verlaine : Chanson d'Automne" . (voir Cempuisien N° 173)

...

Vint ensuite le Repas de Printemps (plus de 40 convives) le dimanche 31 mars (à l'Hôtel Ibis). En plus de l'exellence du menu, il y eut, comme à l'accoutumée, tombola, chansons et bal avec nos fidèles virtuoses Serge et Magali.

Avril disparu avec ses ciels capricieux - un jour pluie, un jour soleil - Mai affirma dans la verdeur de ses bois, la couvaison des délicates et blanches clochettes du muguet.

Et ce fut le samedi 11, de ce mois chanté par tant de poètes, qu'une quarantaine d'entre nous se retrouva dans la cour d'honneur pour des cérémonies d'hommage et à Gabriel Prévost et aux morts des guerres survenues depuis 1914.

C'est à l'occasion du vin d'honneur qui suivit les cérémonies, que monsieur le directeur de la maison et collège Marcel Callo, avant de nous inviter à gagner le réfectoire pour le déjeuner, nous informa des projets concernant le développement de l'établissement.

En fin d'après-midi nous nous dirigeâmes par petits groupes vers le cimetière ainsi que nous le faisons chaque année.

Le Week-end de l'Amitié, organisé par la direction, le personnel et les enfants du collège, eut lieu les samedi et dimanche 8 et 9 juin 1996.

Nous n'avions pu adresser une circulaire aux adhérents si bien qu'il n'y eut pratiquement personne de l'association à faire le déplacement à cette occasion.

Je représentai néanmoins l'association en étant présent le samedi.

Notre calendrier cempuisien s'est achevé le dimanche 27 octobre par le Repas d'Automne à l'hôtel Ibis. Nous fûmes un peu moins nombreux, une trentaine. Ceci n'empêcha nullement, de l'avis de tous, la fête d'être aussi réussie que les fois précédentes.

D'autant que ChristianeDemeulenaere-Douyère y était venue pour nous parler de son livre "Paul Robin (1837-1912) un militant de la liberté et du bonheur".

Bien sûr ! Ces événements de notre calendrier 1996 ont été évoqués dans les quatre numéros du Cempuisien, n° 171 à 174 parus trimestriellement.

Sans le Cempuisien et les circulaires qui nous informent régulièrement, il y a beau à parier que notre association qui touche à sa 110 ème année d'existence, ne compterait pas 150 membres actifs payant scrupuleusement leur cotisation.

La longévité de notre association tient à cette fidélité qui ne s'est jamais démentie.

Aussi, à vous qui êtes présents, à ceux qui n'ont pu venir pour de multiples raisons, le Comité sortant souhaite du fond du coeur une bonne et heureuse année.

Marcel Vigneron.

Suite à l'Ordre du Jour, nous passons au Compte rendu Financier.

Notre trésorière distribue à chaque adhérent l'Exercice 1996 (voir page suivante) et nous en donne l'explication chapitre par chapitre.

Compte tenu de la diminution de la Subvention de la Ville de Paris, qui passe de 6.300 frs à 4.850 f. le Comité propose de fixer la cotisation annuelle à 120 frs.

Après délibérations : le compte rendu moral, le compte rendu financier et les cotisations sont passés au vote et adoptés à la majorité.

Les questions diverses ont eu pour sujet l'organisation des fêtes habituelles et principalement celle de la Pentecôte.

Les membres du Comité 1996 se représentent dans son ensemble. Notre camarade Mauricette Loéby a présenté sa candidature qui a été acceptée.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1997

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Président -
Marcel Vigneron - Tél. 01 48.33.32.63
35, allée Gabriel Rabot - 93300 Aubervilliers

Présidents d'honneur -
- Henriette Tacnet
- Marcel Paris
- Roger Pouliquen.

Secrétaire -
Roger Grappey - tél. 01 60.23.90.81
528; parc Foch - 77100 Meaux

Trésorière -
Danièle Gareau - tél OI 49.41.10.08
44, Av. Henri Dunant - 94350 VILLIERS SUR MARNE

Trésorier Adjoint -
Robert Beau - tél. 01 40.34.03.76
41, rue de Flandre - 750I9 Paris

Commissaire aux comptes -
Mauricette Loéby - tél. 01 69.01.12.93
13 allée Claude Debussy - 91310 Longpont

Gérant du Cempuisien -
Daniel Reignier - Tel 01 69.41.35.35
6, rue de la petite fontaine - 91300 Vauhallan

Aides et Secours -
Yvonne Faivre - Tél. OI.43 25 87 52
44, rue des Fossés St Bernard - 75005 Paris

Archiviste -
Emmanuel Lucas - Tél. OI.48.68.18.31
4, av. St Pierre - 93150 Le Blanc Mesnil

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

EXERCICE 1996

RECETTES		DEPENSES	
SUBVENTION (Ville de Paris)	4 850,00	ASSEMBLEE GENERALE	1 208,75
COTISATIONS	16 818,50	JOURNAL "LE CEMPUISIEN"	18 745,85
RETARD SUR COTISATIONS	880,00	SECRETARIAT-BUREAU	3 962,62
DONS	12 300,00	DONS - SECOURS	178,00
REMBOURSEMENT PRETS	2 000,00	PRETS	1 000,00
REPAS (MARS et NOV.)	8 250,00	FRAIS DE POSTE	3 743,00
PARTICIPATION CAVEAU ET CEREMONIES DIVERSES	200,00	REPAS (MARS et NOV.)	10 010,00
SOUSCRIPTION PHOTOCOPIEUSE	6 870,00	CAVEAU ET CEREMONIES DIVERSES	1 400,00
INTERETS SUR LIVRET C.E.	2 194,49	ACHAT PHOTOCOPIEUSE	17 848,80
SOUS-TOTAL	54 362,99	SOUS-TOTAL	58 097,02
PERTE SUR EXERCICE	3 734,03		
TOTAUX	58 097,02	TOTAUX	58 097,02
AVOIR AU 01/01/96		AVOIR AU 31/12/96	
C.C.P.	11 210,82	C.C.P.	5 282,30
LIVRET C.E.	59 849,68	LIVRET C.E.	62 044,17
TOTAL	71 060,50	TOTAL	67 326,47



Les lavabos du réfectoire -

Le travail de la Commission de Cempuis

-suite -

Nous avons vu dans le précédent Cempuisien que le Conseil général de la Seine, en décembre 1928, après délibération avait invité l'Administration :

- 1° A modifier rapidement les vêtements journaliers des élèves afin de leur donner un aspect moins "pénitentiaire";
- 2° D'agrandir le préau couvert de telle façon qu'il puisse :
  a) abriter les enfants en leur permettant d'y jouer;
  b) être transformé, pour une partie tout au moins, en gymnase et en salle de cinéma;
  c) recevoir le chauffage central;
- 3° A installer dans les dortoirs des lavabos en nombre suffisant pour que les enfants prennent des soins élémentaires de propreté;
- 4° à construire sur un autre emplacement des ateliers du bois et du fer munis d'un outillage moderne;
- 5° à élargir d'Im50 le sol cimenté le long de la marquise des classes;
- 6° à aménager le bâtiment actuel des ateliers du bois et du fer pour y installer la salle de dessin, de couture et le parloir;
- 7° à transporter la lingerie dans un local où la lumière puisse pénétrer;
- 8° à étudier la construction d'habitations pour les professeurs du technique.

(- A la suite de cette délibération un débat s'était instauré entre la Commission et l'Administration, débat que nous avons pu suivre dans le Cempuisien n° 174. Suite du débat et conclusion avec avis favorable dans les pages suivantes...)

....

- LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE CEMPUIS - AU CONSEIL GENERAL - suite -

M. le Directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement -- ...... J'en arrive à la question de l'Orphelinat de Cempuis qui est plus délicate et à laquelle M. Joly a donné un aspect particulier.

Je ne puis vraiment pas laisser passer sans élever, au nom de l'Administration, une réserve formelle, au tableau qu'a tracé M. Joly de l'établissement de Cempuis ; l'excuse de M. Joly est certainement qu'il ne connaît pas bien l'établissement. Il l'a découvert, en effet, le 8 novembre dernier ! C'était par une maussade journée d'automne et il est probable que la fatigue de la route, la désagréable température...

M. JOLY. — Monsieur le Directeur, je n'étais nullement fatigué par la route et j'ai l'intention, quelle que soit la longueur du trajet, de retourner à Cempuis pour voir si vous allez tenir les engagements que vous prendrez, je pense, tout à l'heure.

M. LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEIGNEMENT. — Vous ferez bien, en effet, de retourner à Cempuis pour avoir une connaissance plus approfondie de l'établissement, car je ne puis, je le répète, attribuer qu'au mauvais temps qu'il faisait ce jour-là l'impression que vous avez rapportée de votre visite !

Je remercie tout de suite M. le rapporteur Louis Renault du concours que, par avance, il m'a apporté. En effet, si les critiques de M. Joly étaient le moins du monde justifiées, ce ne serait pas l'Administration seule qu'il faudrait incriminer, mais aussi la Commission administrative de l'établissement, présidée par l'honorable M. Chausse, qui, depuis de longues années, veille sur l'orphelinat et y a apporté progressivement toutes les améliorations désirables et compatibles avec l'état des finances départementales.

M. CHAPELAIN. — La Commission ne dispose pas des crédits nécessaires.

M. LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEIGNEMENT. — J'ai précisé « compatibles avec l'état des finances départementales ». Cependant, je suis persuadé que la Commission administrative de l'établissement et la 5e Commission du Conseil général n'auraient pas hésité à demander à cette Assemblée l'effort nécessaire, s'il leur était vraiment apparu que cet effort fût indispensable, et que le Département laissait Cempuis dans l'état lamentable décrit par M. Joly.

Non, Messieurs, il n'y a, vraiment là, rien de fondé...

M. JOLY. — Et le préau ? et les lavabos ? et les ateliers !

M. LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEIGNEMENT. — ... pour ceux qui connaissent l'établissement. Ils pourront vous dire combien, sous l'active et intelligente direction de M. Canioni, cet établissement a prospéré depuis quelques années, et combien la vie matérielle de nos enfants y est agréable et familiale.

M. Joly a parlé longuement du vêtement des enfants, et il a indiqué d'autre part une série d'améliorations qui lui paraissent urgentes et désirables. Je comprends très bien qu'il se soit hâté de porter ces questions à la tribune du Conseil général, car il me permettra de lui dire qu'il a enfoncé des portes ouvertes !

Il était grand temps en vérité, qu'il en parlât, car il avait appris, au cours de la visite même qu'il a faite avec nous le 8 novembre dernier, que toutes ces questions allaient être résolues dans un très bref délai !

M. JOLY. — Comme vous avez résolu la question du pavage du chemin et celle des cuvettes où les enfants ne peuvent même pas prendre les soins de propreté élémentaire. J'ai assisté à une discussion tout à fait curieuse au sujet de ces cuvettes. Vous y assistiez. Je n'insiste pas. C'est pourquoi je me plains de la négligence dont on a fait preuve, pour apporter à l'établissement de Cempuis les améliorations nécessaires.

M. LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEIGNEMENT. — Pour une fois que vous êtes venu à Cempuis, vous avez justement assisté ce jour-là à une importante réunion de la Commission administrative, et vous avez pu constater que toutes les questions que vous venez de soulever faisaient l'objet des préoccupations de la Commission et qu'on venait de décider sur place, les améliorations que vous souhaitez aujourd'hui.

Vous avez parlé des lavabos. Il n'y a, en effet — ce n'est ni scandaleux ni horrifique — que vingt lavabos pour quarante enfants.

M. JOLY. — Vingt cuvettes qui ne fonctionnent pas !

M. LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEIGNEMENT. — On vous a dit qu'on allait transformer ces lavabos. C'est une affaire décidée. Nous n'attendons plus que l'établissement du projet.

Vous avez ensuite parlé du préau. M. Louis Renault vient d'expliquer d'une façon très claire que ce préau, s'il est en effet de dimensions trop exiguës, se conjugue avec un gymnase qui sert à la même destination. Le gymnase et le préau représentaient à eux deux une superficie suffisante pour abriter tous les enfants.

Aujourd'hui, nous décidons de supprimer le gymnase pour construire, sur son emplacement, les nouveaux ateliers. Il est entendu que, le gymnase disparu, le préau devient alors insuffisant, et nous allons envisager son extension.

C'est une affaire de bon sens et nous y étions résolus avant votre intervention.

Vous avez parlé également des ateliers. Je reconnais qu'ils sont vétustes et que leur outillage est assez sommaire. Nous avons décidé qu'ils seraient transformés et reconstruits. La Commission a déterminé sur place des emplacements mieux appropriés. Il a été entendu que les ateliers seraient reconstruits sur l'emplacement et sur le terrain voisin, afin de doubler leur emplacement actuel.

L'emplacement libéré par les anciens ateliers du bois et du fer serait attribué à l'atelier de repassage dont la surface serait également doublée. La salle de dessin doit être également déplacée et doublée.

Toutes les questions seront donc résolues dès que les projets seront dressés, puisque la Commission l'a décidé le 8 novembre. Il faut tout de même à l'Administration le temps matériel de dresser les projets d'exécution. Ceux-ci vous seront présentés. Je suis certain que le Conseil général n'hésitera pas à les doter.

Mais il ne faut pas nous reprocher aujourd'hui de n'avoir pas songé plus tôt à ces transformations. Notamment pour le préau, vous dites qu'en 1926, on l'a fait trop petit. C'était à une époque — j'en appelle à M. Renault et à M. Chausse — où, étant donné la situation financière générale, l'Administration s'efforçait de comprimer tous les devis et de limiter les dépenses au strict minimum.

M. JOLY. — C'est bien ce dont je me plains.

M. LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEIGNEMENT. — C'était une consigne générale à laquelle tout le monde avait le devoir de se plier.

M. JOLY. — Maintenant, cela vous coûtera plus cher. Je vous avais demandé d'examiner l'ensemble des travaux à exécuter à Cempuis. On s'est opposé à la discussion d'ensemble au sein de la Commission, Vous avez dit vous-même qu'il fallait les examiner dans le détail seulement et détail par détail. Je prétends qu'il faut envisager dans l'ensemble

l'exécution des travaux nécessaires à Cempuis et c'est l'objet de mon intervention.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Je vous dirai tout à l'heure mon sentiment sur l'utilité d'un programme d'ensemble ; pour le moment, je répète qu'en 1926, on avait le devoir absolu de comprimer toutes les dépenses, y compris celles de Cempuis. La Direction de l'Architecture l'a fait et j'estime qu'elle a bien fait. Il est trop simple de venir dire : ce qu'on n'a pas fait en 1926 coûtera plus cher à exécuter en 1929 ou en 1930 ! On peut le dire de tous les travaux.

Tous les travaux que vous ferez désormais, qu'il s'agisse de ceux du Métropolitain, des lotissements, de la viabilité, ou de la construction d'écoles, tous les travaux que vous pourrez faire en 1930. en 1931, en 1932, vous auriez certainement pu les faire à meilleur marché il y a quelques années. Est-ce à dire que vous auriez dû exécuter dans le passé tous les programmes que vous réaliserez dans le siècle à venir ?

M. Besombes. — C'est une raison pour ne pas en parler.

M. Joly. — Vous n'allez pas mettre un siècle pour réaliser les améliorations que j'ai demandées pour Cempuis. Je pense que l'année 1929 ne se passera pas sans qu'ellles aient été faites.

M. Fiancette. rapporteur général du budget. — Monsieur le Directeur, si vous posez une pareille question à M. Joly, je suis étonné qu'il ne vous réponde pas affirmativement, car il est partisan de mettre les bouchées doubles, de réformer et de construire aussitôt que possible.

M. Besombes. — Il estime qu'il faut réaliser.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Cela simplifierait certes la tâche de votre rapporteur général du budget si tout ce qui reste à faire était déjà fait !

M. André Gayot. — Et si cela coûte plus cher qu'il y a deux ans ?

M. le Directeur du Matériel et des services andministratifs de l'Enseignement. — Ceci dit, j'estime qu'un programme d'ensemble est tout à fait inutile à Cempuis. Comme l'a fort bien dit M. Louis Renault, il n'y a pas lieu d'établir un programme d'ensemble, car le seul programme d'ensemble consisterait en la circonstance à raser la maison et à la reconstruire.

M. Joly parle toujours de Cempuis par comparaison avec Vitry. On n'a pas le droit de dire, Monsieur le Conseiller, que le Département a avantagé Vitry au détriment de Cempuis ou a fait à Vitry ce qu'il a négligé de faire à Cempuis.

Il faut considérer l'ensemble des orphelins qui ont droit à la sollicitude du Département. Celui-ci ne disposait pour eux que de Cempuis, établissement ancien, insuffisant, mal conditionné. Il a estimé qu'il devait faire un grand effort pour tous les orphelins et il a contruit un autre orphelinat.

Il a créé un établissement modèle que vous admirez tous. Il l'a établi à Vitry parce qu'il n'avait pas les moyens de le réaliser à Cempuis où il n'y avait ni les bâtiments ni les emplacements nécessaires.

D'ailleurs, même si on avait eu l'emplacement et les crédits, il n'aurait pas été indiqué de construire un tel établissement à Cempuis, localité éloignée de Paris, et pour laquelle les moyens de communication sont très difficiles.

M. Joly. — Je ne vous demande pas de faire à Cempuis un établissement semblable à celui de Vitry ; je vous demande simplement de ne pas le laisser tomber en ruines. Je vous prie aussi de donder aux orphelins de cette maison le confort nécessaire. Jusqu'à présent, ils ne l'ont pas.

L'établissement est dans un état de délabrement regrettable.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Je conteste qu'il soit aussi délabré que vous le dites.

Nous avons dépensé à Cempuis, depuis la guerre, près d'un million de travaux ; nous avons mis l'électricité, le chauffage central, qui n'existe pas encore dans vos écoles parisiennes ; vous le savez par un débat récent au Conseil municipal. Nous avons aménagé de nouvelles chambres pour le personnel, amélioré le réfectoire et les lavabos ; nous avons fait un préau, devenu trop petit aujourd'hui, je le sais, nous allons prochainement reconstruire les ateliers, un gymnase. Les enfants ont, à Cempuis, je vous l'affirme, une vie agréable et familiale. Ils vont en vacances à la colonie de Mers. Leur existence n'est nullement dépourvue d'agréments : ils ont notamment une fanfare tout à fait remarquable.

M. André Gayot. — Il faut l'amener ici.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — On l'a amenée à l'Hôtel de Ville lors d'une des dernières réceptions des municipalités de banlieue, et elle a été applaudie par tous ceux qui l'ont entendue. Cette fanfare, dirigée par un chef éminent, contribue à donner à Cempuis la gaîté que l'on doit souhaiter dans un établissement consacré à l'enfance déshéritée.

M. Joly. — La fanfare n'a rien à voir avec l'état des bâtiments.

M. le Directeur du Mytériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Non, mais elle tient une place dans la vie qu'on mène à Cempuis.

M. Joly. — Vous n'allez pas étouffer ma réclamation concernant les lavabos sous les cuivres de la fantare. (Sourires).

M. André Gayot. — Ici on aime le chant et la musique.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Vous n'avez pas parlé seulement des bâtiments. Or, il faut absolument que les familles de nos orphelins qui pourront lire ce débat au « Bulletin municipal » sachent bien que le tableau que vous avez fait est totalement inexact ; il faut qu'elles sachent que leurs enfants ne sont pas traités comme des prisonniers. (Très bien !)

— M. Joly. — J'ai été modéré dans mes critiques.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Les enfants vivent à Cempuis d'une façon agréable et familiale.

M. Joly. — Je n'ai pas dit que l'éducation n'était pas familiale, j'ai dit que la maison avait l'aspect d'un établissement pénitentiaire.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — C'est contre cette expression que je proteste. Cempuis n'est pas un établissement pénitentiaire, et n'en a nullement l'aspect. J'ai ici, dans mon dossier, une brochure illustrée qui a été éditée à l'occasion de l'exposition de 1900, et qui est consacrée à l'Orphelinat Prevost. Je la tiens à votre disposition car vous pourriez voir que l'établissement a un aspect très riant, et, depuis 1900, il a été très amélioré !

Vous y trouverez des vues des ateliers, des salles d'études, des jardins, des cuisines qui montrent que cette école n'a vraiment rien d'un établissement pénitentiaire.

Quant au costume, auquel je reviens, comme vous l'a dit M. Louis Reuault, vous avez vu les enfants un jour de semaine, ils n'avaient pas naturellement leur costume du dimanche. Mais ce n'est pas à la

suite de votre dernière visite, c'est il y a un an que nous avons décidé de transformer l'uniforme qui paraissait trop sévère.

M. Joly. — J'ai dit qu'il fallait habiller les enfants autrement en semaine, puisque vous reconnaissez qu'ils ne peuvent pas porter le même uniforme que le dimanche. Vous me donnez, ainsi, implicitement raison, lorsque je vous demande d'étendre à la semaine la transformation du costume.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Non ! Ne dites pas que j'ai reconnu par avance que vous aviez raison, car je pense, très sincèrement, que vous n'avez raison sur aucun point. Nous avons estimé qu'il est souhaitable de donner à ces enfants, pour le dimanche, et notamment pour les jours où ils viennent à Paris, dans leur famille un costume plus seyant, plus coquet que celui qu'ils portent.

M. Joly. — Celui que vous leur avez donné n'est ni coquet ni seyant.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Vous ne l'avez pas vu ! Nous avons fait cette transformation par étapes, en commençant par les grands enfants et les jeunes filles qui étaient sur le point de quitter l'établissement, afin de leur permettre d'emporter en quittant l'orphelinat un costume agréable — et qu'elles pourront parfaitement continuer à porter.

M. Joly. — Procédez par étapes ; c'est ce que je vous demande.

M. le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — Nous avons fait un tiers de la transformation cette année, nous ferons le reste l'année prochaine. Tout récemment, au Conseil municipal de Paris, on demandait l'installation dans toutes les écoles, du chauffage central en une année ; c'est une utopie.

M. André Gayot. — Non, un désir.

M le Directeur du Matériel et des services administratifs de l'Enseignement. — On ne peut pas davantage exécuter à Cempuis un programme d'ensemble qui coûterait plusieurs millions, et qui risquerait faute de crédits, de rester dans les cartons. La Commission administrative a jugé plus expédient de faire chaque année un effort continu mais raisonnable.

Nous avons pris, depuis 1921, toutes les mesures pour réparer d'abord les dégâts causés dans l'établissement par la guerre, et l'occupation militaire. Nous avons apporté ensuite des améliorations progressives, dans la mesure où nous le permet la situation financière du département, car il n'y malheureusement pas que Cempuis qui doive retenir l'attention du Conseil général et du rapporteur général du budget.

M. Joly. — Je ne vous demande pas de consacrer tout le budget du Département à l'Orphelinat de Cempuis. Je suis plus modeste que cela.

M. le Directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement. — Je vous assure que Cempuis, proportionnellement à son importance, a reçu sa part de crédits.

M. Joly. — Vous trouvez que 300 enfants qui sont traités comme je l'ai dit ont reçu leur part ?

M. le Directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement. — L'Orphelinat a reçu sa part dans le budget du Département. Dans ce budget, que vous établissez vous-mêmes, il y a une part pour les services départementaux de l'Enseignement, et dans les crédits affectés à ces services, il y a une part pour l'orphelinat Prevost. Nous utilisons au mieux les crédits mis à notre disposition. Si vous nous donnez des crédits plus importants, nous les utiliserons.

M. Joly. — Nous vous donnons les crédits que vous nous demandez.

M. Fiancette, rapporteur général du budget. — Je peux dire à M. Joly comme à M. le Directeur des services administratifs de l'Enseignement que, depuis que j'ai l'honneur d'être rapporteur général du budget du Département, je n'ai jamais réduit les crédits qui m'ont été demandés en faveur de l'Orphelinat de Cempuis.

M. Joly. — J'enregistre les paroles de M. le Rapporteur général. Puisqu'il n'a pas réduit les crédits, c'est donc que ceux qu'on lui a demandés étaient insuffisants.

M. le Directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement — C'est inexact. Il ne suffit pas qu'on n'ait pas réduit les crédits pour que vous puissiez légitimement en tirer cette conclusion. L'Administration a, en effet, le devoir de pourvoir à tous les besoins du Département, et non pas seulement aux besoins de l'Orphelinat de Cempuis. Nous avons demandé chaque année, pour Cempuis, les crédits qui nous ont paru compatibles avec la situation générale du budget.

M. André Gayot. — La déclaration de M. le Rapporteur général du budget vous autorise désormais, Monsieur le Directeur, à majorer les crédits puisqu'il s'engage à ne pas les réduire.

M. Louis Renault. — Les crédits prévus pour l'Orphelinat de Cempuis en 1929, sans compter les dépenses extraordinaires, s'élèvent à 1.941.000 francs pour 300 enfants, soit une dépense de 6.500 francs par enfant.

M. Joly. — Et vous croyez que c'est beaucoup.

M. Besombes. — Quelle que soit la dépense, nos orphelins méritent, en toute hypothèse, la sollicitude du Conseil général de la Seine.

M. le Directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement. — Mais, je puis vous donner un chiffre qui vous fera voir que les orphelins de Cempuis ne sont pas sacrifiés par rapport aux autres.

Il s'agit du prix de journée. Il est très difficile d'établir exactement un prix de journée, mais, en tout cas, on peut faire des comparaisons en prenant des prix établis sur les mêmes bases Le prix de revient d'une journée d'orphelin à Cempuis est de 15 fr. 83. Il est presque le même qu'à l'Institut des sourds-muets d'Asnières, où il est de 15 fr. 87. Ce prix, établi sur les mêmes bases, est, à Vitry, de 10 fr. 93. Donc, quand vous consacrez 10 fr. 93 à un de vos pupilles de Vitry, vous donnez 15 fr. 83 pour celui que vous entretenez à Cempuis. Vous ne pouvez donc dire, à aucun point de vue, que les enfants de Cempuis n'ont pas obtenu toute la sollicitude du Département.

M. Fiancette, rapporteur général du budget. — Ce qu'on peut dire, c'est qu'avec un tel prix par tête, on devrait bien faire les choses.

M. le Directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement. — Il faut tenir compte de ce que c'est un vieil établissement.

M. Fiancette, rapporteur général du budget. — Si une famille ouvrière dépensait 15 fr. 83 par jour pour un enfant, je vous assure qu'il serait bien entretenu.

M. Chausse. — Il faut ajouter les frais d'éducation.

M. Fiancette, rapporteur général du budget. — Bien entendu, mais j'en fais état.

M. le Directeur du Matériel et des Services vdministratifs de l'Enseignement. — Je viens de

dire que ce chiffre paraît élevé, et qu'il est nécessairement élevé parce qu'on a affaire à un vieil établissement, difficile à entretenir. Mais, tout compris, avec l'enseignement, ce chiffre, établi sur les mêmes bases pour les divers établissements est de 15 fr. 83 pour Cempuis, de 15 fr. 87 pour Asnières et de 10 fr. 93 pour Vitry. En effet, il est évidemment moins coûteux d'élever un enfant dans un établissement tout neuf comme Vitry.

Je m'excuse, Messieurs, si j'ai donné à ma réponse un caractère un peu vif. C'est que, vraiment, je tenais à ce que les familles des orphelins de Cempuis ne restent pas sous l'impression qu'auraient pu laisser dans leur esprit les observations de M. Joly qui, je le répète, me paraissent tout à fait inexactes.

M. Joly. — Elles sont toutes exactes.

M. Chausse. — Messieurs, je ne sais pas quelle idée s'était faite notre collègue M. Joly de la maison de Cempuis, pour l'avoir trouvée si délabrée, si repoussante et si désagréable.

Elle n'est pas si désagréable qu'on pourrait le croire à l'énoncé des griefs formulés à cette tribune. La preuve, c'est que nos anciens et nos anciennes élèves, quand ils sont dans le malheur, nous adressent fréquemment leurs enfants, et qu'on trouve parfois plusieurs frères et sœurs envoyés successivement dans notre établissement.

Sans doute, si vous comparez des bâtiments construits il y a de nombreuses années avec des constructions neuves, vous y trouverez un aspect moins agréable. Prenez les maisons de la rue de Rivoli, qui sont très bien, et comparez-les, même aux maisons ouvrières que nous construisons tous les ans : celles-ci vous paraîtront plus gaies parce qu'elles sont plus récentes.

Il y a à Cempuis deux groupes de constructions : les constructions neuves, je n'en parle pas. C'était notre rôle d'outiller l'établissement de tout ce qui lui est nécessaire. On a construit un bâtiment très important sur le haut du terrain qui est un peu en déclivité. Ce bâtiment, qui date de vingt ans, n'est plus, sans doute, de la première fraîcheur, mais il est très habitable.

Quant aux vieux bâtiments, ils sont situés à une certaine distance de la route et parallèles à celle-ci. De quelle époque datent-ils, je ne saurais le dire. Vous vous souvenez que M. Prevost avait, dès 1861, hébergé des enfants et des vieillards. Peut-être ces bâtiments ont-ils été édifiés vers cette époque. Ils ne sont pas aussi plaisants à l'œil que les nouveaux.

M. André Gayot. — Ils ne sont pas en béton armé.

M. Chausse. — Mais je vous assure que je n'ai pas l'impression qu'a exprimée M. Joly, que ces bâtiments sont délabrés.

Comme tous les vieux édifices, ils ont besoin d'entretien, de grosses réparations, ce n'est pas douteux. Nous y avons pourvu, nous avons même réalisé des installations nouvelles. Il n'y avait pas d'infirmerie convenable, nous en avons fait établir une dans les anciens bâtiments. L'aspect n'en est pas engageant, mais le service est assuré de façon convenable.

Les ateliers sont insuffisants. Nous l'avons reconnu depuis fort longtemps, et la dernière réunion de la 1re Commission avait précisément pour but d'examiner l'endroit où on devait les reconstruire.

La chose a été, non pas décidée, car la Commission n'a pas de pouvoir de décision, mais examinée et nous avons étudié sur place les emplacements que devaient occuper les ateliers projetés.

Messieurs, ce qu'on semble nous reprocher, c'est de ne pas démolir les vieux bâtiments pour installer de toutes pièces des bâtiments nouveaux. Je ne suis pas de cet avis.

Un bâtiment qui existe et qui peut encore héberger ses habitants me paraît devoir être conservé et, avant de le remplacer complètement pour faire quelque chose de comparable à l'établissement de Vitry, je suis d'avis d'utiliser les locaux existants.

M. Chapelain. — Notre intervention avait simplement pour but de demander à l'Administration de hâter les transformations qui s'imposent.

M. Chausse. — Je ne m'en plains pas et vous savez quel est mon sentiment. Malheureusement, le Conseil général a d'autres services à assurer, d'autres écoles à pourvoir.

On nous a accusés de lésiner : c'est affaire d'appréciation. En réalité, nous agissons dans les limites des ressources inscrites au budget.

M. Fiancette, rapporteur général du budget. — Evidemment !

M. Chausse. — Le préau a été construit un peu juste ; il était déjà trop juste à cette époque ; il va l'être encore davantage parce que, comme on l'a dit, il était en supplément d'un autre local. Tel quel, il n'en constitue pas moins une amélioration appréciable sur ce qui existait antérieurement.

Nous avons installé aussi, comme on l'a rappelé, l'éclairage électrique et le chauffage central ; nous avons retiré les élèves, réduits à manger dans le sous-sol du bâtiment qu'on considère comme délabré, pour les installer dans le bâtiment neuf.

Sans doute, on n'a pas reconstruit complètement l'établissement. Si nous avions été en présence d'un terrain nu, nous aurions sans doute opéré de toute autre façon, mais nous avons des bâtiments utilisables, et il ne vient jamais à l'idée d'un propriétaire de raser la maison qu'il possède sous prétexte d'en avoir une autre mieux construite et mieux organisée.

M. Besombes. — A l'heure présente, pourtant, les propriétaires ne se privent pas de démolir des habitations encore très logeables pour en reconstruire d'autres, et à quel prix !

M. Chausse. — Voudriez-vous donc reconstruire entièrement Cempuis ?

M. Joly. — Ce n'est pas l'objet de notre intervention.

M. Chausse. — Par conséquent, vous êtes d'avis, comme nous, d'effectuer des améliorations. Ce qui nous divise, c'est le rythme des crédits à engager. A vous entendre, il aurait fallu dépenser toujours sans tenir compte de l'état du budget.

Nous n'avons pas cru pouvoir procéder ainsi : nous avons pensé qu'il fallait aller progressivement. Nous ne cessons d'améliorer ce qui existe, et la maison se transforme tous les ans, par suite des additions et des perfectionnements que nous y apportons.

En ce qui concerne les lavabos, il est apparu, lors de la dernière réunion de la Commission, qu'on n'en avait pas remplacé la quantité que nous avions demandée.

C'est une lacune, une faute ; je ne sais pas à qui en incombe la responsabilité. En tout cas, nous avons décidé de faire le nécessaire sans même considérer la dépense qui pourrait en résulter.

J'ajoute, mes chers Collègues, Messieurs Joly et Chapelain, que vous appartenez à la 5e Commission ; nous comptons sur votre concours pour obtenir les crédits nécessaires aux améliorations que vous souhaitez.

Je reconnais que si nous avions de l'argent on devrait ravaler les vieux bâtiments. Ils n'ont pas d'ailleurs un aspect aussi misérable qu'on pourrait le croire d'après la description qui en a été faite ici. Nos collègues s'imaginaient peut-être voir un établissement moderne, dont l'état des bâtiments aurait répondu à la valeur morale de l'enseignement ; quoi qu'il en soit, on peut dire qu'à ce point de vue, l'Orphelinat de Cempuis est un établissement de premier ordre, où l'éducation est remarquable et où

nous obtenons des résultats tout à fait satisfaisants. Vous désirez que nous fassions pour cet orphelinat un effort financier plus considérable ? Ce n'est pas moi qui m'y opposerai.

M. LOUIS RENAULT. — Nous avons voté au mois de juillet de cette année, un crédit de 12.000 francs pour achat de peinture destinée à être employée, par le peintre attaché à l'Orphelinat, pour le rajeunissement des bâtiments à l'intérieur comme à l'extérieur.

M. CHAUSSE. — Je ne sais pas depuis combien de temps les bâtiments ont été ravalés, mais il n'y a pas qu'à l'Orphelinat Prevost que l'on voit des bâtiments qui ne l'ont pas été depuis quelques années. A Paris même, malgré la loi, il se trouve des ravalements qui remontent à plus de dix ans.

Pour clore ce débat, voici un projet de résolution qui donnera satisfaction à ceux qui veulent que l'établissement soit amélioré :

« Le Conseil général
« Délibère :

« Un crédit d'un million sera inscrit au budget de 1929 en vue de la remise en état des vieux bâtiments de l'Orphelinat Prevost, de la reconstruction des ateliers, de l'agrandissement du préau couvert et des autres travaux reconnus nécessaires.

« Signé : Chausse, Chapelain, Joly. »

Je demande le renvoi de ce projet de délibération au Bureau du Comité du budget.

En ce qui concerne le préau, il n'en coûtera pas très cher de l'agrandir, car il suffira d'ajouter de nouvelles travées.

C'est, comme on le voit, un travail qui n'a rien d'une opération de luxe, et on n'aura pas à regretter les crédits ainsi employés.

Mais encore une fois le Conseil général n'a pas à s'occuper que de l'Orphelinat Prevost ; nous sommes obligés de modérer l'allure et de ne dispenser qu'à bon escient les fonds qui sont mis à notre disposition.

Si l'Orphelinat Prevost n'a pas reçu les dotations nécessaires au dire de certains de nos collègues, accordez-nous des crédits complémentaires et nous ferons mieux.

M. FIANCETTE, rapporteur général du budget. — Sur la proposition de M. Chausse, je me permets de présenter l'observation suivante : Pourquoi demander d'inscrire dès maintenant un crédit d'un million ? Nous ne savons pas si les travaux à entreprendre coûteront une telle somme, et il n'est pas d'usage, M. Chausse le sait bien, d'ouvrir des crédits sans études préalables. C'est d'ailleurs une règle de simple prudence et de bon sens.

M. CHAUSSE. — On peut ouvrir un crédit provisionnel qui serait comme réservé jusqu'à approbation des projets de travaux.

M. FIANCETTE, rapporteur général du budget. — Les règles budgétaires ne nous permettent pas de constituer de telles réserves spéciales. Si les devis de travaux ne se montent qu'à 500 ou 600.000 francs, il n'y a pas lieu d'inscrire un million. Je ne peux promettre que ceci : Si l'Administration apporte une étude avant la fin de l'année...

M. LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEIGNEMENT. — Avant la fin de l'année, c'est impossible.

M. FIANCETTE, rapporteur général du budget. — Toutefois, comme nous aurons une session en février, l'Administration pourra nous apporter cette étude à ce moment. Je promets de la doter aussi largement que possible, dans la mesure des disponibilités budgétaires, pour déférer aux observations de M. Chausse et de nos collègues MM. Chapelain et Joly. Mais, bien entendu, je tiens à observer les pratiques normales : étude préalable, devis estimatif et devis rectificatif. Il n'est pas possible que nous procédions autrement.

M. CHAUSSE. — Je demande le renvoi de ma proposition au Bureau du Comité du budget.

M. JOLY. — Mon collègue M. Chapelain et moi-même avons déposé un projet de vœu, j'en demande également le renvoi au Bureau du Comité du budget, à l'Administration et à la Commission compétente, avec avis favorable, en indiquant à l'Administration que nous souhaitons qu'elle examine rapidement et nous apporte des devis dans le plus bref délai.

M. CHAUSSE. — J'ai omis de parler de l'habillement ; il ne me choque pas, je trouve que les enfants de Cempuis sont habillés comme les autres.

Nos enfants, comme ceux de partout, ont des vêtements de semaine et des vêtements du dimanche. Nous ne demandons pas qu'ils mettent tous les jours les vêtements du dimanche, car nous serions amenés à demander d'autres vêtements pour le dimanche afin de les différencier de ceux de la semaine.

Si l'on trouve que ce n'est pas suffisant, si l'on veut prendre pour modèle l'organisation de Vitry qu'on monte en épingle soit, prenons exemple sur l'Orphelinat de Vitry pour l'habillement.

M. LE PRÉSIDENT. — Le renvoi, avec avis favorable, au Bureau du Comité du budget, du compte et du contrôle, à l'Administration et à la 5e Commission des propositions de M. Chausse d'une part et de MM. Chapelain et Joly est demandé.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi, avec avis favorable, dans ces conditions, est prononcé (1928. CC.)

....

Nous ne voulons pas commenter ce débat. Nous n'en voulons garder que la bonne impression que nous cause l'ardeur avec laquelle, du côté du Conseil général comme du côté de l'Administration, Cempuis est défendu. Débat par conséquent fort utile puisqu'il nous permet de mieux mesurer les amitiés qui nous entourent.

Et puis notre "Vieux Cempuis" a bien besoin du million qu'on lui fait espérer pour donner à nos jeunes gens de 16 ans l'enseignement "intégral" moderne qui leur permettra à leur sortie de se créer réellement une situation que justifie leur internat pendant 8 ou 10 ans de leur prime jeunesse.

Nous faisons au surplus toute confiance à notre Président, notre représentant au sein de la Commission, pour faire connattre nos avis sur la question.

CONSTRUCTIONS ET EMBELLISSEMENTS REALISES A L'INSTITUTION DE 1930 à 1934

Déjà en 1929 à la Pentecôte, les "anciens" avaient pu constater que les cloisons avaient été abattues qui séparaient le réfectoire en deux. -" La salle est ainsi plus claire, plus gaie, plus familiale. L'unité de la salle a encore un mérite à l'heure des discours. Discours le mot est bien fort pour les quelques paroles aimables qu'échangent nos bons amis, A. Urban et le directeur de l'institution. Ils sont bien heureux de n'avoir pas d'efforts à faire pour se faire entendre de tous : Plus de cloisons, vous voyez c'est mieux ainsi."

....

.....



1930 - A la célébration du Cinquantenaire de l'O.P., aux Fêtes de la Pentecôte, Ferdinand Buisson vient confier à la garde de sa maison de Cempuis, le magnifique vase de Sèvres que lui offrit Jules Ferry. ...Il prend place à la table d'honneur - M. Buisson, heureux, contemple la réalisation de son idéal.
... On se rend à la salle des fêtes, agrandie mais bien insuffisante pour contenir la foule venue de tous points...
1930 - Pendant que l'on reconstruit les nouveaux ateliers sur l'emplacement des anciens, les "mécas et les menuis"continuent leur apprentissage sur leurs machines-outils déménagées pour l'heure dans le préau où la fanfare fera plus tard ses répétitions, quittant définitivement le gymnase.

1931 - Ci-contre, un jeune élève d'une dizaine d'années portant le costume du dimanche; et c'est le même élève qui a été choisi par la surveillante générale (Mme Cibeau) pour présenter le modèle du futur costume d'été, le kaki. (Couturières: Melle Rolande et l'élève Lucienne Leroy).

1932 - Dans le jardin situé entre le gymnase et le bâtiment ouest, construction d'un pavillon destiné aux surveillants généraux.

1933 - Les bains-douches nouveau modèle sont maintenant terminés et en service dans de superbes locaux. 30 cabines (au lieu de 16 autrefois) permettent d'organiser un service plus facile et il existe maintenant des salles de bains et de douches pour le personnel.

Juin 1933 - Un nouveau dortoir pour les filles va être dans quelques jours mis en service à l'emplacement de l'ancien appartement des surveillants généraux, au rez-de-chaussée du bâtiment ouest.

A Mers, un nouvel abri-préau est maintenant à la disposition des élèves et des essais de plantation sont commencés.

1934 - La lingerie si mal installée dans des locaux très sombres va prendre place au rez-de-chaussée de l'ancien économat, le long du gymnase. Elle sera ainsi bien exposée au soleil. Une classe pour les répétitions de la petite fanfare sera aménagée dans l'ancienne lingerie.

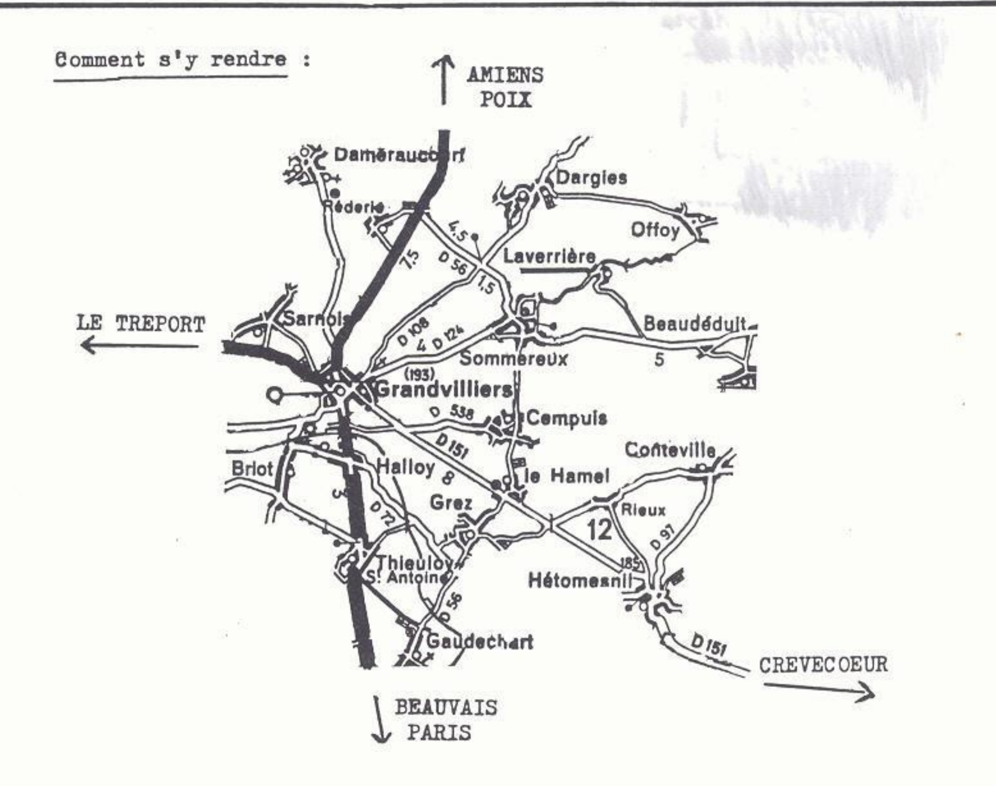
- La grande cheminée qui s'élève à 29 m. dans la cour de l'ancienne lingerie, nécessaire au tirage des chaudières à haute pression, donne de bons résultats. On s'accoutume à la voir et on ne la trouve pas trop laide dans le paysage cempuisien.

- Les travaux d'embellissement prennent fin. La grande allée est macadamisée et goudronnée. Elle est bordée de larges trottoirs en briques. Les pelouses ont retrouvé leurs jolis massifs de fleurs.

Le sol cimenté le long de la marquise des classes a été élargi d'Im,50 et des bancs en ciment prennent appui tout le long du bâtiment nord-sud.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Comment s'y rendre :



CONNAISSANCE DE LA MUSIQUE CHIFFREE

Les notes de la gamme sont représentées par des chiffres :

do	ré	mi	fa	sol	la	si	(silence)
1	2	3	4	5	6	7	0

Pour reconnaître les notes de l'octave plus grave à la gamme ci-dessus, on place un point sous la note. Pour les notes de l'octave plus aigu, un point sur la note :



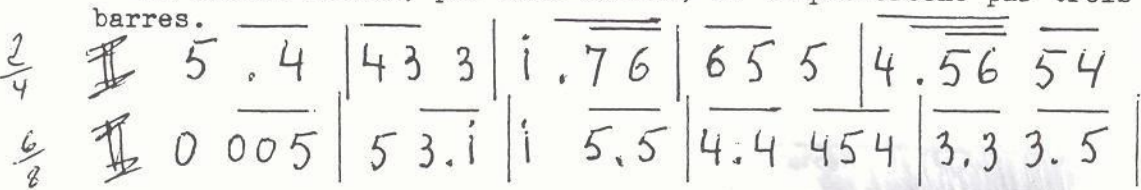
Dans la musique chiffrée la ronde et la blanche ne sont pas représentées. Le chiffre représente une noire, et également un temps dans n'importe quelle mesure : à 2, 3 ou 4 temps.

La noire peut être prolongée dans sa durée par un ou plusieurs points qui ont chacun sa même valeur. De même pour la croche, la double-croche , etc. :



La croche est représentée avec une barre horizontale placée au-dessus de la note, ou du silence.

La double-croche, par deux barres; la triple-croche par trois barres.



Le dièse est indiqué sur la note par un tiret remontant :

4 + 5

Le bémol par un tiret descendant :

7 3 6

Ces deux altérations étant indiquées au fur à mesure de la lecture, aucune indication n'est faite en Tête de l'oeuvre musicale. Le bécarre n'existe donc pas.

- Depuis la création de l'O.P. en 1880 sous la direction de Paul Robin et jusque dans les années 40, la lecture de la musique chiffrée était enseignée au tableau noir par le professeur, dès le cours élémentaire (7 - 8 ans) et cela sans aucune difficulté pour les jeunes écoliers.

... Et c'est toujours au tableau noir que l'ensemble des 300 élèves apprenait par cette méthode et les chants et les choeurs.

D.R.

cps n°175 5°série
page 15

TAMBOURIN

RAMEAU



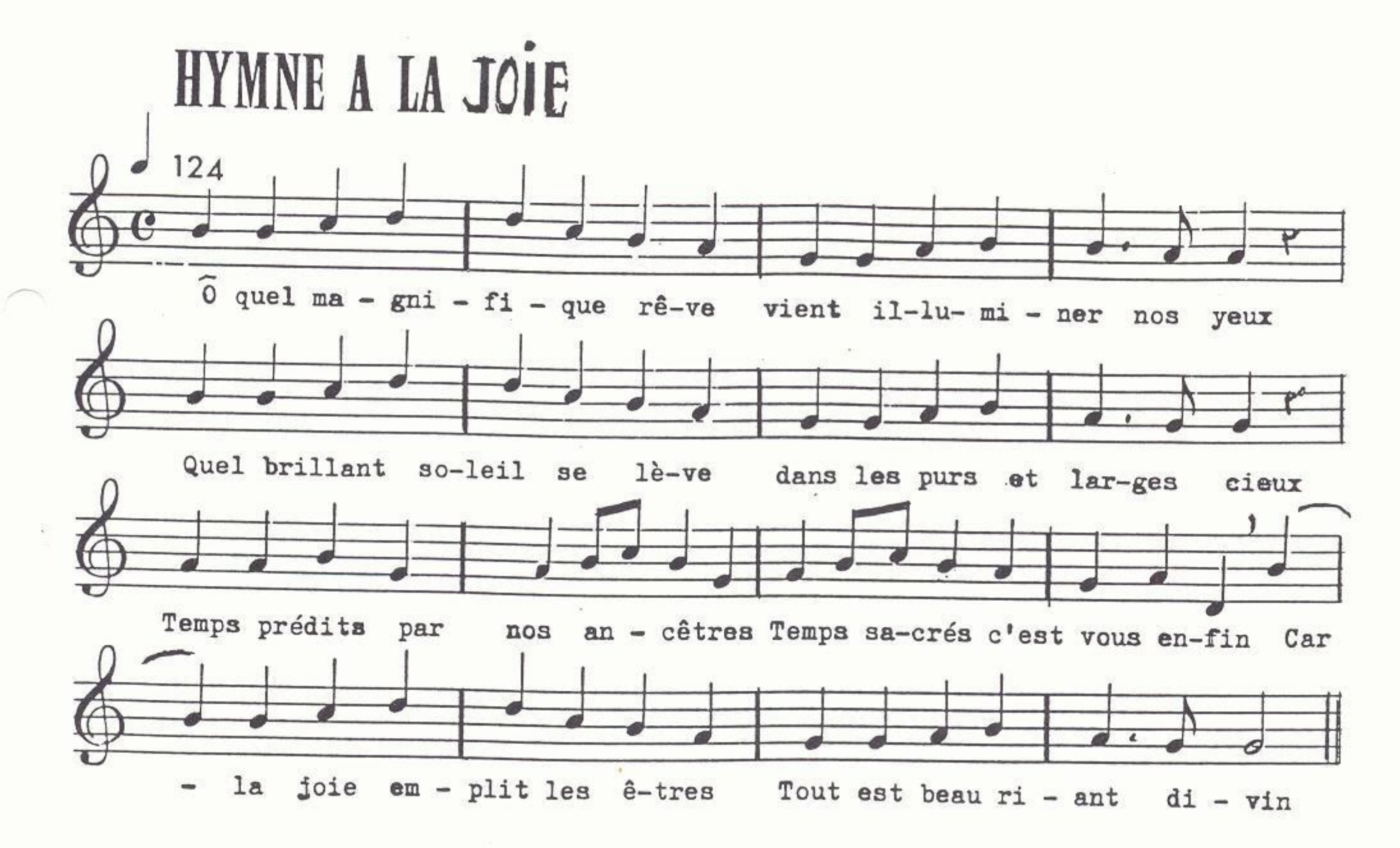
1 - Joyeux tambourin sous la coudrette
Joyeux galoubets réveillez-vous
Venez pastoureaux et bergerettes
Vous danserez tous à notre rendez-vous.
– Cigales chantez dans le bocage
Phébus est caché dans les nuages
Le bois sombre s'emplit d'ombre
La jeunesse vient en nombre

Joyeux tambourin.....

2 - Quittons le fenil quittons la grange
Laissons la houlette et le fléau
Mais en saluant notre vendange
Prenons au tonneau
Son raisin le plus beau.
– Bienvenus serez
Dans nos corbeilles
Beaux raisins dorés
Des longues treilles
La Provence danse danse
Et vous fait sa révérence.

Quittons le fenil.....

HYMNE A LA JOIE



On ne voit que fleurs écloses
Près des murmurantes eaux
Plus suaves sont les roses
Plus exquis les chants d'oiseaux

Pour mener gaiement nos rondes
Nous cherchons les coins ombreux
Mer vallons forêts profondes
Comme nous tout semble heureux

Petites correspondances

- De Noëlle Hérard - 88, avenue Aristide Briand 83200 Toulon,
  ... meilleurs voeux aux camarades de l'O.P.. Ci-joint un chèque pour 1996. Merci aux bonnes volontés pour continuer l'édition du "Cempuisien". Pour moi c'est me ressourcer à sa lecture...

- De madame et Robert Delpeux à Tours.
  (notre camarade Robert ayant une très mauvaise vue, c'est madame qui écrit en son nom).
  ...je présente à tous une bonne année et surtout une bonne santé. Je pense souvent aux camarades que j'ai connus. Je parle beaucoup de ma jeunesse à ma femme et suis heureux de recevoir le Cempuisien qu'elle me lit. Cela me garde dans le souvenir. Je serais content d'aller à Cempuis voir comment fonctionne maintenant la Maison de mes jeunes années, malheureusement ma santé déficiente m'oblige à une vie casanière.
  A tous mes amitiés avec mes meilleurs souvenirs.
  - pour Robert, qui est très courageux, mais toujours aussi râleur !

- De soeur Jeannine Détrie 23, colline St Joseph Le Cabot
  13297 Marseille cédex 09.
  ... et comme le 12 janvier de nombreux anciens et anciennes seront réunis, je leur souhaite à chacun et chacune une bonne année et une bonne ou meilleure santé.
  Je sais par expérience combien la vie nous malmène à certains moments et qu'il faut de la patience pour supporter les épreuves. C'est pourquoi je prie souvent pour vous et tous ceux et celles que j'ai connus et aimés. Puisse cet An nouveau vous apporter joie et paix.

- De Francis, Mado, Sandrine, Alex et Sandra Foret-Rémuzat, Drôme
  Meilleurs voeux à tous les Cempuisiens. Que cette année nouvelle soit couronnée de succès dans toutes vos démarches. Amitiés.

- Reçu les voeux de :
  M. et Mme Plichon-LeGalle, 182 rue du 2-septembre- Le Gard
  02510 Etreux
  Robert et Nicole Rolland de St Pantaléon de Larche 19600
  Mme Conques (Aline Louis) 12 bld du pont à Mèze 34140
  Jeannine et Robert Marchand 38 rue d'Archemey 39800 Poligny
  Jean Filard 13/ c rue Henri Dunant , 02100 St Quentin

... ainsi que de nombreux camarades qui ne pouvant venir à notre Assemblée générale nous ont adressé leur "pouvoir":

Prosper Georges, Louis Haas, Serge Compagnon, Raymond Jégou, Georges Tolle, Marcelle Boule, Paul Bernard, Yves Debout, Georgette Bazin, Marthe Rogy, Michelle Nègre, (fils de Roger Pouliquen), Maire Colette, Henriette Prioville, Maurice Vassort, Jean Thiérry Linart, Joanès Billo, etc.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Attention ! - Pour le week-end de la Pentecôte, les 18 et 19 mai, une circulaire sera adressée aux sociétaires les informant des festivités organisées à Cempuis, ainsi que toutes les possibilités de couchage le dimanche soir.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

cps n°175 5°série
page 17

Dans la Famille cempuisienne

Naissances -

- Maryvonne et Jean-Claude Plichon-Le Galle
sont heureux de nous annoncer la naissance de leur petite-fille

Mathilde née le 11 novembre 1996 à St Quentin.

- Bernadette et Alain Fourrier
nous font part de la naissance de leur petite-fille

Thémis née le 28 janvier 1997

Aux heureux parents et grands parents nous adressons nos plus chaleureuses félicitations et tous nos meilleurs voeux aux bébés.

Décès -

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de notre camarade René LARRY survenu le 19 février 1997.

Toujours fidèle à notre association, René avait su garder dans son coeur l'amitié cempuisienne.

Il avait quitté l'O.P. en 1922.

A son épouse, à ses enfants et à toute la famille, nous adressons nos condoléances les plus émues.

-:-:-:-:-:-:-:-:-



cps n°175 5°série
page 18

Voyage extraterrestre

Les terriens pourront-ils un jour partir, hors du système solaire, vers une planète lointaine ? ...

Dans le système solaire - pas de possibilité .

Mercure : température +200 à 400° et -150 à -200°, absence d'atmosphère.

Vénus : température au sol 470° 90 atmosphères.

Mars : atmosphère 180 fois inférieure à celle de la terre.

Jupiter : pas de surface solide.

Saturne : pas de vie possible à cause de la température et de la composition de l'atmosphère.

Uranus : - 220° atmosphère : méthane et ammoniaque.

Neptune : - d° -

Pluton : température - 230°

Leur distance moyenne au Soleil :

Mercure....57.900.000 km
Vénus .... 108.200.000 km
Terre .... 149.600.000 km
Mars .... 228.900.000 km
Jupiter .... 779.200.000 km
Saturne .... 1.425.000.000 km
Uranus .... 2.878.000.000 km
Neptune .... 4.505.000.000 km
Pluton .... 6.000.000.000 km

Fort probablement un engin sera lancé, dès le début du XXI° siècle. Il lui faudra une dizaine d'années pour atteindre PLUTON, à la vitesse de près de 70.000 Km-h.

Etoiles proches susceptibles de posséder des planètes.

- Etoile de Barnard à 5,9 années de lumière
  Distance :

sec mn h j ans Vit. lumière
60 x 60 x 24 x 365 x 5,9 x 300.000 = 55.818.720.000.000 km

Si un engin, en partant de la Terre, pouvait atteindre la Lune à 300.000 km en 1 heure, il lui faudrait pour atteindre l'étoile de Barnard :

$$\frac{55.818.720.000.000}{300.000 \times 24 \times 365} = 21.240 \text{ Années ! } \ldots 212 \text{ siècles.}$$

- Etoile Lalandes 21185 : à 8,2 années lumière. A 300.000 Km-h = 295 siècles !

Si la distance du Soleil à Mars était représentée sur cette page comme ci-dessous :

Soleil - Mars

l'Etoile de BARNARD serait à ... 27 km, 909.... de cette feuille !

D.R.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

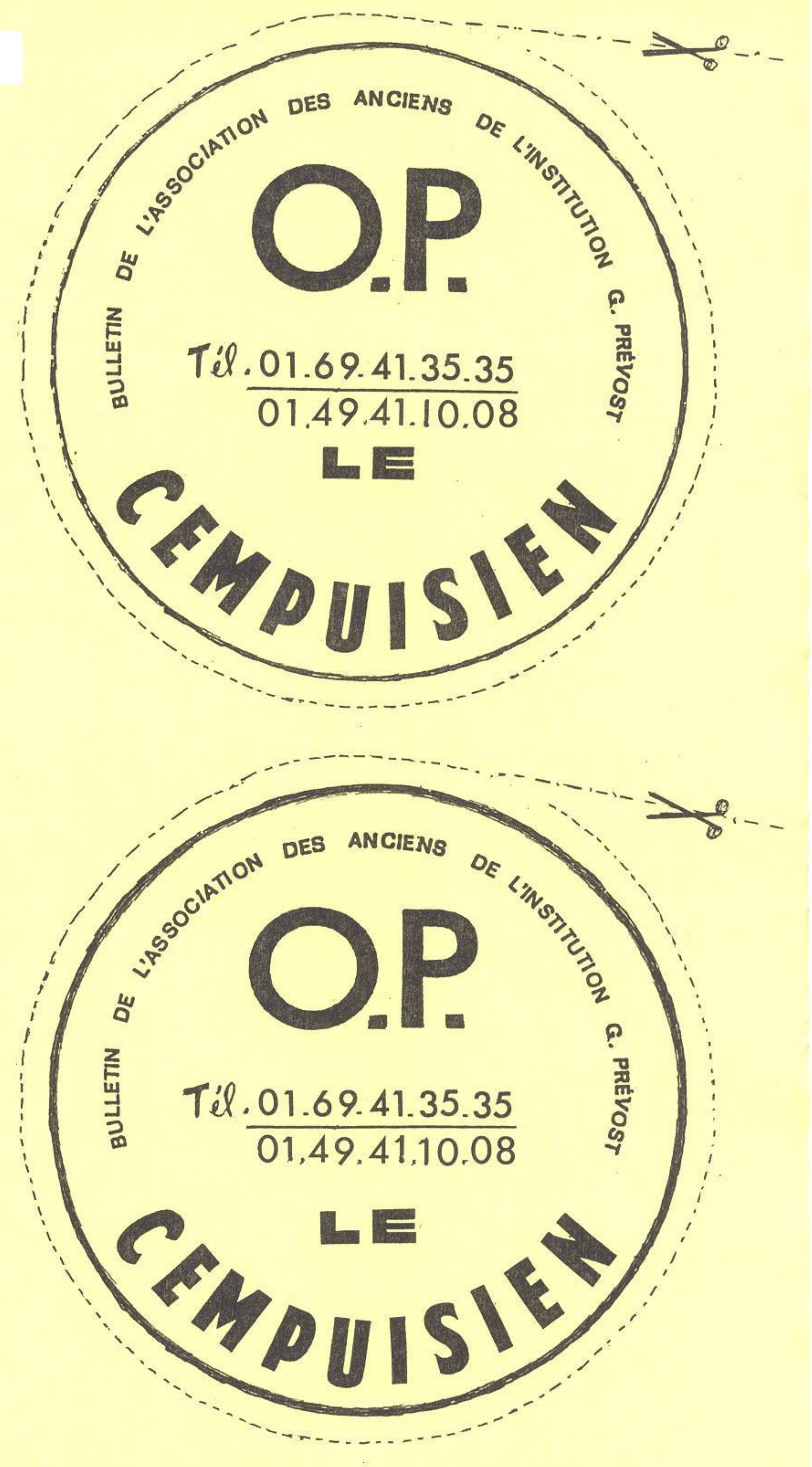
cps n°175 5°série
rajout p.1

MACARON de
reconnaissance
cempuisienne.

Mode d'emploi

1° - découper aux pointillés.

2° - coller le macaron sur la vitre arrière du véhicule et à l'intérieur, en haut et en coin, avec une pointe de colle liquide appliquée sur le pourtour du macaron qui sera lisible de l'extérieur.



MACARON de
reconnaissance
cempuisienne.

Mode d'emploi

1° - découper aux pointillés.

2° - coller le macaron sur la vitre arrière du véhicule et à l'intérieur, en haut et en coin, avec une pointe de colle liquide appliquée sur le pourtour du macaron qui sera lisible de l'extérieur.

cps n°175 5°série
rajout p.2

Journée « portes ouvertes »

Maison Marcel CALLO

dimanche 18 mai 1997

Plateau de cochonnailles

ou

Médaillon de saumon

****

Suprême de volaille forestière

****

Printanière de légumes

****

Reblochon

****

Tulipe givrée

****

Boisson comprise

cps n°175 5°série
jaquette p.3





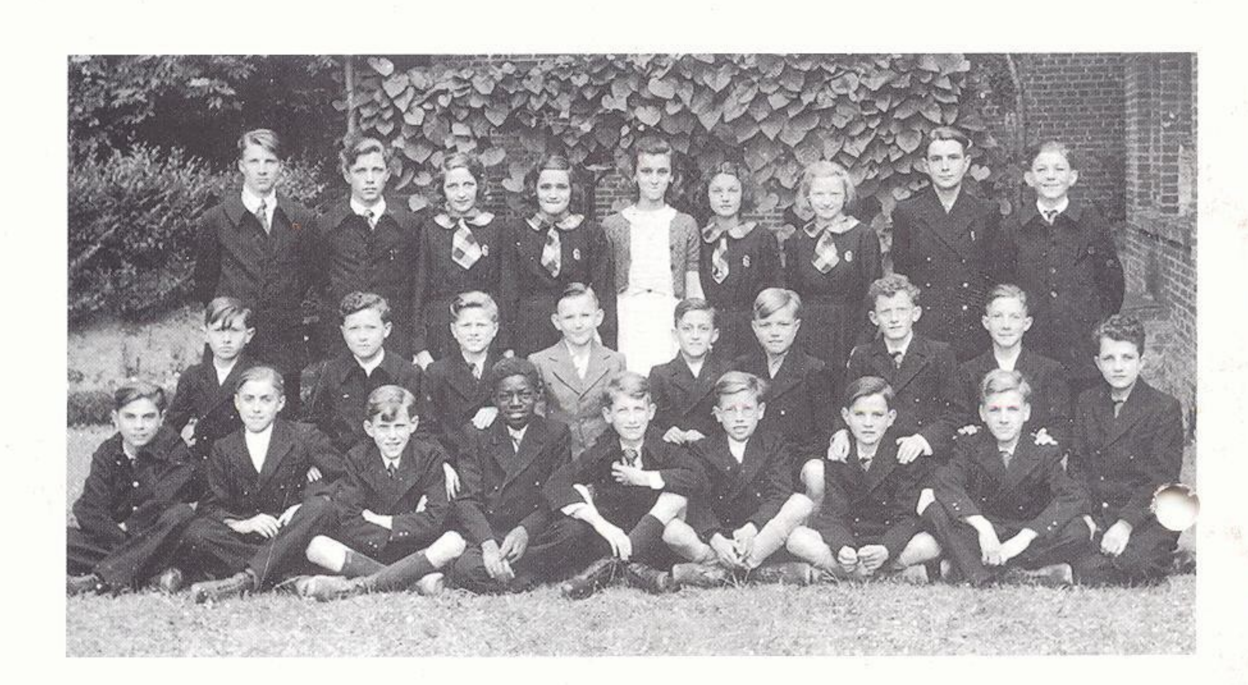
A gauche - Au milieu des années 30 : trombinoscope pour quel événement ?
Jean Massieu - Georges Prosper - Andrée Lamarre - Daniel Reignier - Yves Héry - Andrée Loesche - Marcel Duchet - Raymond Philip - Yves Wolf - Jean Trichet - Simone Valion - Henri Roïz - René Lagadec - Simone Guillier - Raymond Dussaule - Eloi Thiébaut - Jean Blomme - André Pédarzolli - Evelyne Poézévarra - Jacques Thiévant.

Ci-dessus - Au banquet cempuisien on aperçoit les Laher - Pierre Morel - Daniel Gareau - Robert Beau - Georgette Legoupil - Yvette Bellanger - Jean Compérot - Eliane Castex - Raymonde Sauterau - Daniel Renaudin - Henri Wolf.



LA PAGE PHOTOS
Souvenirs des Cempuisiens

cps n°175 5°série
jaquette p.4



O.P. 1942 - Bréard, Schempf, Thareau, Roche, Talabot, Détrie, Hollande, Chelle, Martin, Castex, Léonard, Volle, Compérot, Marchand, Bellantan, Lamur, ... Baltus, ... Baspéras, ... Gigot.



L'Assemblée générale de janvier 1997.

Nos invités et le Comité.



Après l'Ordre du jour et les discours, place à la fête ... et vive la galette ... le roi et la reine !